

PROJET DE DIVISION n° 3
projet d'aménagement du centre village

LES CONTAMINES MONTJOIE
CHEF LIEU

Plan régulier
Planimétrie : système RGF93 cc46
Projet du 10-07-2017

SECTION B
ECHELLE 1/200
ORIGINAL

LEGENDE

- Propriété de la commune des CONTAMINES MONTJOIE
- Représentation du plan cadastral ne valant pas limite de propriété
- Limite bornée le 22-08-2016 valable qu'à la signature des PV par toutes les parties concernées
- Chaussée
- Clôture
- Talus
- Bâtiment relevé sur le terrain
- Trottoir
- Mur
- Végétation
- Signalisation horizontale
- Tampon divers
- Bouche à ciel
- Borne incendie
- Plaque FT
- Grille
- Panneau indicateur
- Coffret EDF

Projet de division parcellaire suivant la division figurée en pointillé violet sur le plan masse fourni par M. BUZZOLINI le 06-07-2017 nommé « Plan de masse - PC 2 » dessin PB et daté de juillet 2017.

Nous attirons l'attention du maître d'oeuvre sur le fait que l'emprise du lot A, tel qu'il est dessiné sur ce plan, correspond exactement à l'emprise de la toiture à certain endroit (se référer au plan d'architecte mentionné ci-dessus). Il conviendra de prévoir des conventions d'occupation temporaire pour les travaux et de respecter strictement ce contour pour éviter tout empiètement. En cas de changement de l'emprise des bâtiments ou des toitures le géomètre devra en être informé.

Situation Originale			Situation Projetée			
Propriétaires	N°	Contenance cadastrale	LOT A		LOT B	Contenance cadastrale
			N°	Superficie	N°	Contenance
	1008	06072	1008p1	01024	1008p2	03049
	1021	06042	1021p1	01025	1021p2	08038
	1022	06019	1022	06009		
	1098	02032	1098	02035		
	1561	08000	1561p1	04038	1561p2	03031
	1789	11004	1789p1	00022	1789p2	10082
	2106	00033	2106	00033		
	2713	01005	2713p1	00023	2713p2	00082
	2716	00032	2716p1	00030	2716p2	00022
	2717	12076	2717p1	02029	2717p2	10090
	2718	00066	2718p1	00013	2718p2	00063
	2719	00006	2719	00006		
	2720	00035	2720p1	00029	2720p2	00006
	2721	03006	2721p1	03018	2721p2	00001
	2722	01074	2722	01076		
	2724	03015	2724p1	03015	2724p2	00005
	2725	00053	2725p1	00002	2725p3	00050
	2726	00029	2726p1	00001	2726p2	00028
	2729	03019	2729p1	03088	2729p2	00031
	2729	00025	DP	00025		
	2707	02013			2707	02013
	2708	00072			2708	00072
	2714	00059			2714	00059
	2715	00059			2715	00059
	2727	00077			2727	00077
	2728	02065			2728	02065
	2730	00007			2730	00007
Total		71065		2912 m ²		47066

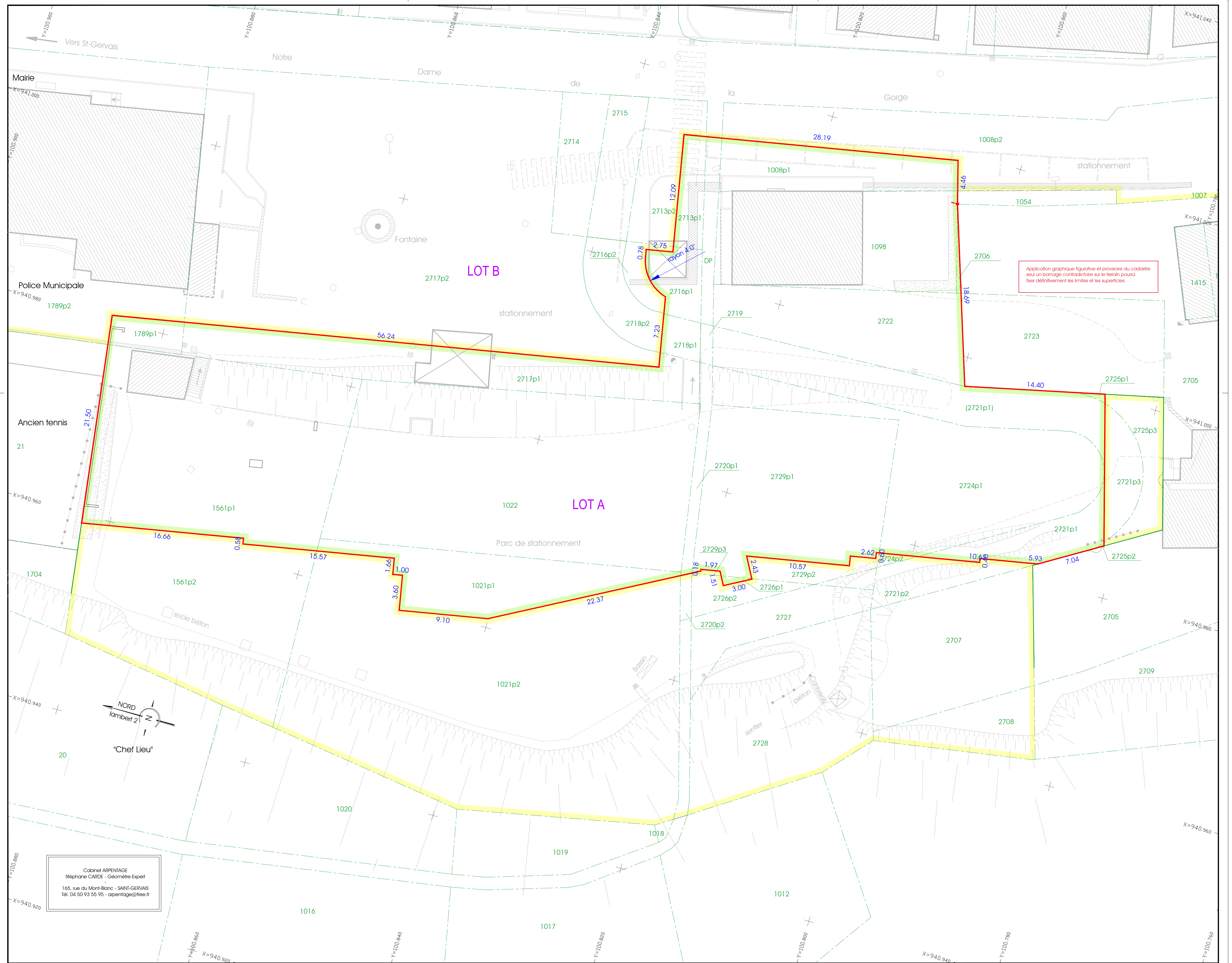
erreur cadastre	00027
-----------------	-------

Notes: Les superficies annoncées sont données à titre indicatif. Seul un bornage contradictoire sur le terrain pourra fixer définitivement les limites et les superficies.
La présente division sera effective qu'après signature de l'acte notarié la validant.

Toutes modifications ou reproductions de ce plan, sous forme papier ou informatique, sont strictement interdites.
Seul le plan papier, mentionné "original" et signé du Géomètre-Expert, moyennant aucune modification ni reproduction, engage la responsabilité du cabinet Arpentage et garantit son travail.
Les logos, références et signatures du cabinet Arpentage ne peuvent être mentionnés, utilisés ou reproduits sans une autorisation écrite expresse.

S. A. R. L. "ARPENTAGE, Stéphane CARDE 165, rue du Mont-Blanc 74170 SAINT-GERVAIS - Tél. 04 50 93 55 95 - Fax 04 50 93 56 59
Géomètre-Expert arpentage@free.fr SIRET 405 339 223 000 39 TVA CEE FR 94 40 5 336 223

Date : 10-07-2017
Géomètre : FP
Seul études particulières, les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.
Dossier : 16489
Fichier : 16489-DV3



Application graphique figurative et provisoire du cadastre
seul un bornage contradictoire sur le terrain pourra
fixer définitivement les limites et les superficies.

Cabinet ARPENTAGE
Stéphane CARDE - Géomètre-Expert
165, rue du Mont-Blanc - SAINT-GERVAIS
Tél. 04 50 93 55 95 - arpentage@free.fr